

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 90-102

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le VINGT DEUX OCTOBRE à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 OCTOBRE 1990

DATE D'AFFICHAGE

12 OCTOBRE 1990

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,
GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN Adjoints.
MM. ALCHER, BARON, Mle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD,
MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers
formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PARROU par M. LE GUEUT

ABSENTS EXCUSES : M. QUENTIN

ABSENTS : Mme LISION , MM. ALONSO, BARRIERE, COASSIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 27

Monsieur ALCHER a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE : DEMANDE D'INSCRIPTION AU PLAN
NAUTIQUE DEPARTEMENTAL.

VOTE : UNANIMITE.

Monsieur le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 6 novembre 1989, le Conseil Municipal a missionné la S.E.M.D.A.S pour la réalisation des études de faisabilité préalables à l'extension du port.

Cette extension portant sur la création prévisionnelle de 300 anneaux supplémentaires, est actuellement estimée à 47.000.000 F. (quarante sept millions de francs).

Afin d'obtenir une subvention du Conseil Général, il est nécessaire que cette opération fasse l'objet d'une inscription au plan nautique départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

D E C I D E

- De solliciter l'inscription de l'extension du port de plaisance de ROYAN, au plan nautique départemental, pour l'année 1991.

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 2 Novembre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint